Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_032-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
9 mars 2023
Acte n° **2023-032**

Absent(s) représenté(s) :
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme VOISIN
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : /

Conseillers présents : 30

Secrétaire de séance : Mme LE PRIOL

Date de la convocation : 2 mars 2023

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Travaux du SDEHG – rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire – *réf. 5 BU 412*

M. GAUTHIER Jean, Conseiller délégué aux VRD, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 8 avril 2022, le SDEHG a réalisé un avant-projet sommaire de la rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire.

Les travaux consistent à :

- Vérifier l'état du réseau souterrain d'éclairage
- Déposer et reposer les 7 mâts en fonte et lanternes avec remise en état (brossage + peinture – RAL 7046)
- Fourniture et pose de 11 lanternes de style de type Led 31W (modèle Valentino bi-puissance – RAL 9005)

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 17 239,00 €
  Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 2 709,00 €
- Part du SDEHG : 6 880,00 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 7 650,00 €

Aussi, M. GAUTHIER Jean propose au Conseil Municipal d'approuver le projet, et de s'engager par le biais de concours, à verser une « Subvention d'équipement – autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 2041582 de la section d'investissement.

Entendu l'exposé de M. GAUTHIER Jean, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve le projet présenté.

ARTICLE 2 : décide, par le biais de concours, de verser une « Subvention d'équipement – autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 2041582 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_032-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2023 – acte n° 2023-032 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Travaux du SDEHG – rénovation des lanternes du Jardin du Calvaire – *réf. 5 BU 412*

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
LE PRIOL Laëtitia

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 21 MARS 2023